ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Cotisations

Question écrite n° 36506

Texte de la question

M Dominique Bussereau attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur le delai ecoule entre le moment ou un agriculteur modifie la nature de sa culture (a la suite d'un arrachage de vignes par exemple) et celui ou la mutualite sociale agricole en tient compte. A titre d'exemple, une modification de la nature de culture d'une parcelle prise en compte par la direction generale des impots au titre de l'annee 1986 (modification de la nature de culture en 1985), ne peut etre exploitee par les services competents qu'en 1987, car la constitution des bases contributives individuelles doit etre imperativement terminee fin juin, afin de pouvoir notifier les cotisations individuelles et cadastrales des non-salaries agricoles avant le 31 aout. Considerant que cette procedure est a juste titre, peu satisfaisante pour les agriculteurs qui attendent une diminution de leur revenu cadastral, il lui demande de faire en sorte que le delai soit raccourci.

Texte de la réponse

Reponse. - La modification du revenu cadastral des parcelles cultivees dont la destination a ete transformee par changement des natures de culture est effectuee selon des delais qui sont, il est vrai, plus ou moins longs. Cette situation ne doit pas etre source de consequences dommageables pour les exploitants agricoles. En effet, chaque annee le decret relatif au financement du regime de protection sociale des personnes non salariees des professions agricoles prevoit que, dans l'attente d'une modification du revenu cadastral des terres concernees par les services competents, il est applique un revenu cadastral theorique « aux productions vegetales non specialisees dont les terres sont cadastrees a un titre autre que celui qui correspond a la nature des cultures pratiquees ». Ce revenu cadastral theorique qui est fixe au niveau departemental par le prefet est generalement calcule par reference au revenu cadastral moyen departemental correspondant a la nouvelle culture mise en valeur.

Données clés

Auteur : M. Bussereau Dominique
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36506
Rubrique : Mutualite sociale agricole
Ministère interrogé : agriculture
Ministère attributaire : agriculture

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 639
Réponse publiée le : 11 avril 1988, page 1521